



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réf : DOS-0323-2462-D

**ARRETE DE COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES
RESSOURCES RELATIF AUX ACTIVITES DE PSYCHIATRIE
MENTIONNEE DANS L'ARTICLE L. 162-22-6 et R. 162-29 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE
DANS LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de santé publique ;

Vu l'article 36 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment l'article L. 162-22-6 ;

Vu le décret n°2021-1255 du 29 septembre 2021 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie ;

Vu l'article R. 162-29 créant auprès de chaque agence régionale de santé, un comité consultatif d'allocation des ressources relatif aux activités d'urgence, de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation des établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La section chargée d'émettre un avis sur l'allocation des ressources des activités de psychiatrie est composée :

1° De dix représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :

- a) Le nombre de représentants par fédération est déterminé en fonction de l'activité des établissements relevant de chacune des fédérations au sein de la région sans que ce nombre ne puisse être inférieur à deux ;
- b) Au moins, un représentant de chaque fédération est un médecin ;

2° De deux représentants des associations d'usagers et de représentants des familles, spécialisés dans le domaine d'activité, nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé.

Un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

Article 2 :

Dans la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, environ 5 millions d'habitants, le comité des activités de psychiatrie sera constitué de 12 membres au total :

- 10 représentants des établissements de santé

- 2 représentants des usagers.

12 titulaires et 12 suppléants

Article 3 :

	Identité	Email
FHF PACA	04 91 38 15 69 80, rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 5	fhf-paca@ap-hm.fr
FHF 1 Titulaire	Franck POUILLY CH DIGNE-MANOSQUE GHT 04	pouilly.f@ch-manosque.fr; direction@ch-manosque.fr
FHF 1 Suppléant	Dr Tiphaine KROUCH Vice PCME CH Valvert	Tiphaine.KROUCH@ch-valvert.fr
FHF 2 Titulaire	Dr Annie DURIEUX PCME CHS Laragne	annie.durieux@ch-laragne.fr
FHF 2 Suppléant	Isidorine REBOUL Directrice par Intérim CHS Buech Durance Laragne	isidorine.reboul@chbd-laragne.fr
FHF 3 Titulaire	Stephane SWEERTVAEGHER Directeur des Opérations CHU Nice	sweertvaegher.s@chu-nice.fr
FHF 3 Suppléant	Magali COLLAS Directrice adjointe Pôle Performance CHU Nice	collas.m@chu-nice.fr
FHF 4 Titulaire	Pascal RIO Directeur CHS Montperrin Aix-en-Provence	pascal.rio@ch-montperrin.fr
FHF 4 Suppléant	Laurence HILMANN Directrice des Affaires Financières AP-HM	laurence.hilman@ap-hm.fr
FHF 5 Titulaire	Dr Stephane BOURCET PH au CHI Toulon-La Seyne	stephane.bourcet@orange.fr
FHF 5 Suppléant	Jean-Marc BARGIER Directeur CH Pierrefeu du Var	jeanmarc.bargier@ch-pierrefeu.fr
FHF 6 Titulaire	Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT Directrice CH Montfavet	Marie-Laure.Piquemal-Ratouit@ch-montfavet.fr
FHF 6 Suppléant	Florence ARNOUX DR FHF PACA	florence.arnoux.fhf-paca@ap-hm.fr
FEHAP PACA	06 72 04 86 73 // 07 85 77 27 24 La Maternité de Provence l'Etoile, CS 90051 13089 Aix-en-Provence Cedex 2	Paca@fehpa.fr
FEHAP 1 Titulaire	Stéphanie DURAND Directeur du Centre Hospitalier Sainte Marie	Stephanie.DURAND@ahsm.fr
FEHAP 1 Suppléant	Dr Gaëlle MENAGER DIM Association Hospitalière Sainte-Marie	gaelle.menager@ahsm.fr
FEHAP 2 Titulaire	Dr Jean-Marc BOULON Vivre et Devenir	jmboulon@aol.com
FEHAP 2 Suppléant	Pascal BERNARD Cadre de santé Fondation Lenval	pascal.bernard@lenval.com

	Identité	Email
FHP PACA	04.91.81.73.11 Le Grand Prado, 20 allées Turcat Méry 13008 Marseille	fnpsudest@fhp-se.fr
FHP 1 Titulaire	Nicolas CHOUTET Directeur des Opérations Adjoint – Santé Mental du Groupe RAMSAY GDS	nicolas.choutet@amsaysante.fr
FHP 1 Suppléant	Alain LONGONE Directeur de la Clinique Saint Didier	cliniqustdidier@wanadoo.fr
FHP 2 Titulaire	Dr Marcel ALCHECH Directeur Général et Président de la CME de la Clinique La Lauranne	almarpsy@gmail.com
FHP 2 Suppléant	Dr Emmanuel MULIN Psychiatre à la Clinique du Val du Fenouillet	Emmanuel.mulin@korian.fr
UNAFAM	Tél : 01.43.36.22.14 SMS 06.49.19.77.80 14 rue Vésale - RDC du bâtiment HAD - 75005 Paris	secretariat@amuf.fr
UNAFAM 1 Titulaire	Jean-Yves MAQUET 6 avenue de la Violette 13100 Aix-en-Provence	jymaquetunafam@gmail.com
UNAFAM 1 Suppléant	Isabelle LEROI Déléguée Régionale de l'Unafam	i.leroi75@gmail.com
ADVOCACY France	5, Place des Fêtes - 75019 PARIS Portable 06.70.33.55.81	siege@advocacy.fr
ADVOCACY FRANCE 1 Titulaire	Dr Sonia SUEZ GEM.ADVOCACY MARTIGUES 14 quai Jean Baptiste Kleber 13 500 Martigues	sbysmartigues@gmail.com
ADVOCACY FRANCE 1 Suppléant	Florence VIALE Présidente du GEM de Martigues	florence-viale@hotmail.fr

Article 4 :

Le présent arrêté nommant les membres du CCAR prendra effet à la date de sa publication sur le recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Article 5 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marseille, le

27 MARS 2023

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Denis ROBIN